

Délibération 2020-12-CA P

Séance du 12 mars 2020

**Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration**

Contingent d'heures pour les aménagements de service au bénéfice des enseignants du second degré.

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle du conseil de la Maison des Services à l'Étudiant le jeudi 12 mars 2020 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2019-942 du 09 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;

Monsieur le Président donne la parole à Mme Isabelle KUSTOSZ, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines, qui expose aux membres la mise en place d'un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'Université Polytechnique Hauts-de-France au bénéfice des enseignants du second degré lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2020-2021, il est proposé un contingent de 576 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le contingent d'heures d'aménagement à hauteur de 576 heures équivalent travaux dirigés au bénéfice des enseignants du second degré pour l'année universitaire 2020-2021.

Pour : 27 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Valenciennes, le 23 mars 2020

Le Président de
l'Université Polytechnique Hauts-de-France
Professeur Abdelhakim ARTIBA

